



Bulletin Officiel

N° 4238 Vendredi 23 Novembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

REPRISE DE LA COTATION DE LA BANQUE DE TUNISIE 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

CESSION DU BLOC D'ACTIONS DE LA BANQUE DE TUNISIE 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2012-2 3-6

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE- « SITS » 7-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 – 06 – 2012

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA –

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 – 09 – 2012

SANADETT SICAV

AMEN PREMIERE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Suite à la publication par la Banque de Tunisie du communiqué de presse ci-dessous, la cotation du titre Banque de Tunisie reprendra le mercredi 21 novembre 2012.

2012 - AC - 69

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de Tunisie -BT-

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

Cession du bloc d'actions de la Banque de Tunisie

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions détenu directement et indirectement par L'Etat Tunisien dans le capital de la Banque de Tunisie « BT » telle que décidée le 05 avril 2012, par la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat créée par le Décret-loi n° 2011-68 du 14 avril 2011, la Banque de Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'à l'issue des étapes de l'appel d'offre international lancé depuis le 26 septembre 2012 pour la cession de 13,007% de son capital, une commission d'ouverture et de dépouillement des offres s'est tenue au Ministère des Finances le 19 novembre 2012 à 15h00.

Trois offres financières ont été présentées et ouvertes séance tenante, en présence des 3 candidats retenus, comme détaillé ci-dessous :

Rang	Candidats	Prix MDT	Prix de l'action (en DT)
1	Royal Luxembourg SOPARFI	217,537	14,851
2	BFCM- CIC	204,867	14,000
3	Slim Riahi	143,000	9,772

Sur cette base, la commission d'ouverture et de dépouillement des offres a décidé de proposer à la Commission Nationale de Gestion d'Avoirs et des Fonds Objets de Confiscation ou de Récupération en faveur de l'Etat Tunisien, de retenir l'offre du Royal Luxembourg- SOPARFI- et de le déclarer adjudicataire provisoire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

2012 - AS - 1438

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 17 mai 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 MDT aux conditions explicitées ci-après :

- Durée : Une durée qui varie entre 5 et 10 ans.
- Taux : Les taux d'intérêts varient entre TMM+0,75% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans.
- Taux : Variable à TMM+1,75% et/ou fixe à 6,5% l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars.

Période de souscription et versement

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **22 février 2013**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **3 mars 2013**, tout en maintenant la même date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **3 mars 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012**, aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 170 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 MDT objet de la présente note d'opération), 34.MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2012/2 »

Montant de l'emprunt : 20.000.000 dinars.

Nombre de titres émis : 200.000 obligations

Valeur nominale des titres : 100 dinars

Durée totale : 5 ans

Prix de souscription :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 février 2013**, seront décomptés et payés à cette date.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 février 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 février 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 février** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **22 février 2018**.

Amortissement et remboursement de l'emprunt :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 février 2018**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Durée de vie moyenne : 3 ans

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration pour les présentes obligations est de **2,767 années**.

Notation de l'émission :

L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB-(tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 29 octobre 2012.

La note BBB- à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Notation de la société :

Le 2 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi qu la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier quant à y afférente.

Cotation en Bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « 2012/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2012/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°12-796 du 22 novembre 2012, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du 22 novembre 2012 sous le n°12-011 et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI, 16 avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, et sur le site internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 de l'émetteur seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 janvier 2013.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne- « SITS »

Siège social : Centre Urbain Nord, International City Center, Tour des Bureaux, 5^{ème} étage bureau n°1
1082 Tunis

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SITS, réunie le 15 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 2 600 000 DT pour le porter de 13 000 000 DT à 15 600 000 DT par l'émission de 2.600.000 actions nouvelles au prix de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission et ce dans un délai ne dépassant pas le 30 Septembre 2012*. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation.

Les nouvelles actions seront émises à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 2 600 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 600 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 3 DT, soit la valeur nominale de 1DT majorée d'une prime d'émission de 2 DT.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux concessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « SITS » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les concessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

***Le Conseil d'Administration, réuni le 16/10/2012, a prorogé la date limite de réalisation de l'opération pour la fixer au 31/01/2013 et s'est engagé à faire entériner cette décision lors de la réunion de la prochaine AGE.**

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus****.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SITS exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscripteurs (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08006011053200395465 ouvert sur les livres de la BIAT Lafayette.

Modalités de souscriptions et règlement de livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **18 Décembre 2012 à 16h** à MAC SA, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM—.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « SITS » et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

But de l'émission

Cette augmentation de capital de la SITS servira à l'acquisition de nouveaux terrains nus ou aménagés, améliorer la trésorerie de la société ainsi que l'achèvement des projets en cours.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf exceptions légales.

****Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18 Décembre 2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.**

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Les dividendes sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Depuis le 26/01/2006, les actions de la SITS sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 13 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la « SITS » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **03 Décembre 2012**, droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **03 Décembre 2012** au **18 Décembre 2012 inclus**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007380041 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007380058» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC sa – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0794 en date du 16 novembre 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SITS », de MAC sa intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,208%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,216%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,222%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,231%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,237%	1 001,981
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,239%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,249%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,256%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,264%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,272%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,291%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,296%	1 015,167
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,299%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,308%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,546%	1 038,516
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,693%	1 053,976
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,061%	1 039,184
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,370
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	990,025
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,740
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,451
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,879
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,645
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,739

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	143,063	143,074		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,565	12,566		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,291	1,292		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,937	34,940		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,562	47,566		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	172,159	171,511		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	590,193	588,812		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,936	135,142		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,194	126,766		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,201	117,994		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,681	115,389		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	93,981	93,292		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	143,752	143,817		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	107,200	106,653		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,812	106,695		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,963	1 337,445		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 349,947	2 337,456		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	110,141	109,950		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	107,259	106,843		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,813	123,579		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 218,756	1 215,766		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	137,217	136,569		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,172	16,130		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 039,137	6 036,156		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 809,425	6 811,202		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,356	2,331		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,970	1,958		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,273	1,262		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,793	106,803
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,783	103,792
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,883	104,891
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	102,056	102,067
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,749	102,759
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,268	106,276
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,261	103,272
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,193	103,203
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,628	103,638
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	105,027	105,037
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,234	101,243
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,514	103,525
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,364	103,374
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	106,050	106,059
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,066	105,076
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,098	102,107
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,995	102,004
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,839	103,849
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,974	101,984
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,992	103,001
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,735	103,744
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,881	101,891
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,456	103,464
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,160	104,169
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,573	101,582

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,418	10,419
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,928	102,938
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,073	103,083
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,593	100,658
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,123	72,902
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	156,191	155,356
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1551,292	1542,156
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,287	113,903
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,128	113,582
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	93,855	93,007
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,864	16,841
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	275,641	274,569
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	42,121	41,778
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 582,383	2 568,328
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,276	81,851
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,811	59,576
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,964	101,691
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,063	113,653
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	106,203	105,350
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,624	11,617
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,648	12,630
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,055	15,996
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,321	16,205
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,763	12,700
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,901	10,885
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,631	10,617
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,699	10,696
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	128,884	128,293
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	128,105	127,541
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,106	11,025
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	117,540	116,753
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,773	20,686
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	91,363	91,063
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	91,909	91,698
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,310	98,374
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,550	100,101
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,870	99,554
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,733	99,471
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,924	99,849
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	116,152	115,381
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	143,606	142,870
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,500	11,438
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	123,341	122,918
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,498	118,512
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,148	105,669
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	104,686	103,611
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,484	191,478
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,058	167,099
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,712	144,672
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 471,753	10 463,397
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	223,447	222,618
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	147,470	147,074
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 623,282	1 617,804
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	116,418	115,361
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	95,648	94,593
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,780	120,818
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 738,822	9 696,002

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Banque Nationale Agricole (BNA) Siège Social : Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS

La Banque Nationale Agricole publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Abderrazak GABSI et M. SAMIR LABIDI.

BILAN				
Arrêté au 30 juin 2012				
<i>(Unité : en mille dinars)</i>				
	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	144 182	327 656	237 490
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	108 578	74 002	121 167
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 112 032	5 504 078	5 916 989
a- Comptes débiteurs		997 537	785 516	732 018
b- Autres concours à la clientèle		4 689 497	4 269 978	4 753 120
c- Crédits sur ressources spéciales		401 625	424 008	407 275
d- Créances agricoles sur l'Etat		23 373	24 576	24 576
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	331 764	339 521	392 456
5- Portefeuille d'investissement	4.5	407 131	390 567	369 346
6- Valeurs immobilisées	4.6	55 097	54 855	56 111
7- Autres actifs	4.7	151 090	88 122	124 737
a- Comptes d'attente & de régularisation		112 268	50 636	86 095
b- Autres		38 822	37 486	38 642
TOTAL ACTIF		7 309 874	6 778 801	7 218 296
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	4.8	621 331	580 270	899 203
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	667 504	75 909	84 061
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	4 745 605	4 635 545	4 969 221
a- Dépôts à vue		1 552 576	1 297 065	1 613 828
b- Autres dépôts & avoirs		3 193 029	3 338 480	3 355 393
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	446 542	475 026	460 724
a- Emprunts matérialisés		41 083	44 459	45 635
c- Ressources spéciales		405 459	430 567	415 089
5- Autres passifs	4.12	246 731	453 737	232 222
a- Provisions pour passif et charges		19 260	19 660	19 234
b- Comptes d'attente & de régularisation		177 554	394 213	166 145
c- Autres		49 917	39 864	46 843
TOTAL PASSIF		6 727 713	6 220 487	6 645 431
CAPITAUX PROPRES				
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	4.13	268 741	244 874	245 215
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 270	-1 367
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	4.13	48	16	48
6- Résultat de l'exercice	4.13	21 739	21 694	35 969
TOTAL CAPITAUX PROPRES		582 161	558 314	572 865
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 309 874	6 778 801	7 218 296

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 30 juin 2012

(Unité : en mille dinars)

	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
PASSIFS ÉVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 799 391	1 112 525	1 246 134
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		1 188 179	494 255	647 972
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		451 212	458 270	438 162
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		541 348	456 205	541 009
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		77 952	31 592	11 057
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		463 396	424 613	529 952
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	620 000	580 000	898 000
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 960 739	2 148 730	2 685 143
ENGAGEMENTS DONNÉS				
HB4- Engagements de financement donnés		328 800	417 228	300 664
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		328 800	417 228	300 664
HB5- Engagements sur titres		6 702	6 552	6 702
<i>a - Participations non libérées</i>		6 702	6 552	6 702
<i>b - Autres</i>				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		335 502	423 780	307 366
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB7- Garanties reçues	5.3	592 436	492 271	560 890
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		592 436	492 271	560 890

ÉTAT DES RÉSULTATS

Période du 01/01 au 30/06/2012

(Unité : en mille dinars)

	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	166 565	172 201	335 021
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers		2 384	2 339	4 570
b- Opérations avec la clientèle		157 202	164 485	319 260
c- Autres intérêts & revenus assimilés		6 979	5 377	11 191
PR2- Commissions (en produits)	6.2	25 220	21 713	49 058
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	16 264	13 953	30 130
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	11 736	10 713	16 656
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		219 785	218 580	430 865
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	77 471	86 522	170 279
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers		20 543	13 174	32 504
b- Opérations avec la clientèle		51 224	66 675	124 723
c- Emprunts & ressources spéciales		4 768	5 472	10 760
d - Autres intérêts & charges		936	1 201	2 292
CH2- Commissions encourues		572	606	1 450
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		78 043	87 128	171 729
PRODUIT NET BANCAIRE		141 742	131 452	259 136
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-41 300	-42 694	-80 105
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-2 536	1 028	-378
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		216	200	471
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	55 064	49 759	108 688
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		13 198	13 286	24 805
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		3 344	2 958	6 228
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		26 516	23 983	39 403
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		63	197	2 705
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	4 840	2 486	6 139
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		21 739	21 694	35 969
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires				
RÉSULTAT NET DE LA PERIODE		21 739	21 694	35 969

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Période du 01/01 au 30/06/2012

(Unité : en mille dinars)

	Notes	30 juin 2012	30 juin 2011	31 décembre 2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		200 616	193 966	405 795
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-79 634	-82 019	-169 430
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et		29 985	84 147	84 548
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-223 535	-306 101	-771 291
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-221 714	-145 378	192 612
6- Titres de placement		-20	-	-4
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-75 611	-78 919	-116 005
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-22 336	267 349	-9 474
9- Impôt sur les sociétés		-438	-6 643	-6 942
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	7.1	-392 687	-73 598	-390 191
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 005	1 844	13 501
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-31 516	-37 526	-23 354
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-2 330	-2 731	-5 258
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	7.2	-30 841	-38 413	-15 111
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
1-a - Rachat actions propres		-	-73	-169
1-b - Emission d'actions		-	-	-
2- Emission d'emprunts		-	-	-
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-10 699	-38 167	-53 451
5- Dividendes versés		-	-	-12 758
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	7.3	-14 034	-41 575	-69 713
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-437 562	-153 586	-475 015
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-287 638	187 377	187 377
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	7.4	-725 200	33 791	-287 638

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2012

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 157 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 30 juin 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'État Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Émirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres	14 899 617	74 498 085	46,561
<i>Dont Africa Emerging Market Fund</i>	<i>1 270 344</i>	<i>6 351 720</i>	<i>3,97</i>
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure ou égale à trois ans. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à trois ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Ancienneté de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à trois ans et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à trois ans	30 %

ii. Provisions collectives :

En application de la circulaire BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué au cours de l'exercice 2011 des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

La dotation complémentaire constituée au titre du premier semestre de l'exercice 2012 a été déterminée forfaitairement de manière à atteindre un taux de provisionnement de 0,75% par rapport à l'ensemble des créances des classes 0 et 1.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

Toutefois, les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur fonds gérés et emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 30/06/2011
Provision sur écarts et suspens des comptes en devises	PA5A	AC1	2007
Provision sur compte d'attente agricole	AC7A	AC7B	61
Provision sur écart créances agricoles prises en charge par l'État	AC7A	AC3D	464
Provision sur ristournes dues à la variation du TMM	AC7A	PA5A	884
Provisions sur comptes d'ordre des intérêts à courir	AC7A	PA5B	393
Provision sur comptes devises reçues en instance d'affectation	AC7A	PA5B	52
Provision sur écart de réévaluation des comptes en devises	AC7A	PA5B	34
Chèques à créditer et à recycler	PA5B	AC7A	-21 129
Commissions / utilisation engagements par signature taxables	PR2	PR1C	12
Commissions / utilisation engagements par signature non taxables	PR2	PR1C	0,030

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 144 182 mDT au 30/06/2012 contre 327 656 mDT au 30/06/2011, soit une diminution de 183 474 mDT due essentiellement à une baisse des avoirs auprès de la BCT en dinars et des prêts à la BCT sur le marché monétaire en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Avoirs en caisse en dinars	29 834	28 399	31 062
Avoirs en caisse en devises	8 871	10 872	11 220
Avoirs auprès de la BCT en dinars	2 628	123 410	415
Avoirs auprès de la BCT en devises	10 642	9 763	7 184
Provisions pour risques divers (avoirs auprès de la BCT en devises)	-2 005	-2 007	-2 005
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	74 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	65 114	77 723	185 558
Intérêts à percevoir	46	60	112
Mouvements IBS	29 052	5 304	3 615
Avoirs auprès du CCP	-	132	329
TOTAL	144 182	327 656	237 490

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 74 002 mDT au 30/06/2011 à 108 578 mDT au 30/06/2012, soit une augmentation de 34 576 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
a - Créances sur les établissements bancaires	94 395	66 094	108 674
Comptes à vue	5 148	4 410	5 849
Prêts sur le marché monétaire dinars	66 668	61 334	87 501
Prêts sur le marché monétaire en devises	21 984		14 701
Intérêts à percevoir	595	350	623
b - Créances sur les établissements financiers	14 183	7 908	12 493
Comptes à vue	5 603	7 862	2 946
Prêts à MLT	8 500		9 500
Intérêts à percevoir	80	46	47
TOTAL	108 578	74 002	121 167

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30/06/2012 à 6 112 032 mDT contre 5 504 078 mDT au 30/06/2011, enregistrant ainsi une augmentation de 607 954 mDT (soit un taux d'accroissement de 11%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles	712 261	346 421	-402		-333 886	724 394
- Comptes débiteurs	32 709					32 709
- Autres concours à la clientèle	422 428	82 520	-402		-71 816	432 730
- Crédits sur ressources spéciales	257 124	263 901			-262 070	258 955
Engagements commerciaux et industriels	5 906 992	121 141	-5 354		-141 716	5 881 063
- Comptes débiteurs	991 397	20 793			-47 362	964 828
- Autres concours à la clientèle	4 774 024	83 964	-5 354		-79 069	4 773 565
- Crédits sur ressources spéciales	141 571	16 384			-15 285	142 670
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'État	23 837			-464		23 373
Provisions pour créances douteuses				-476 376		-476 376
Provisions pour créances collectives				-40 963		-40 963
TOTAL au 30/06/2012	6 643 631	467 562	-5 756	-517 803	-475 602	6 112 032
TOTAL au 30/06/2011	5 952 354	428 829	-8 274	-439 674	-429 157	5 504 078
TOTAL au 31/12/2011	6 414 657	449 391	-10 646	-477 679	-458 734	5 916 989

4.3.1 Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

	30 juin 2011		31 décembre 2011		30 juin 2012	
	Engagements	Provisions	Engagements	Provisions	Engagements	Provisions
TOTAL ENGAGEMENTS (a)	7 163 270	439 210	7 649 724	444 479	7 942 590	476 376
CREANCES TRAITEES AU CAS PAR CAS	5 363 790	358 456	6 151 904	364 770	6 380 063	391 812
Créances non classées (0 et 1)	4 563 404	2 700	5 288 689	2 700	5 462 943	2 700
Créances classées (b)	800 386	355 756	863 215	362 070	917 120	389 112
- Classe 2	88 314	7 244	106 164	9 743	108 407	20 122
- Classe 3	66 988	22 594	95 951	35 546	110 010	29 745
- Classe 4	295 402	121 140	303 183	127 714	324 728	144 935
- Contentieux	349 682	204 778	357 917	189 067	373 975	194 310
CREANCES NON TRAITEES AU CAS PAR CAS	1 799 480	80 754	1 497 820	79 709	1 562 527	84 564
- Ordinaires	1 655 483	13 906	1 351 347	15 887	1 414 131	17 611
- Contentieux (c)	143 997	66 848	146 473	63 822	148 396	66 953
Total Créances classées (d) = (b) + (c)	944 383		1 009 688		1 065 516	
Taux des Créances Classées (d)*100/(a)	13,18%		13,20%		13,42%	
Couverture (e)		579 794		571 901		618 213
- Provisions		439 210		444 479		476 6
- Subventions à affecter en produits		27 298				
- Agios réservés sur CCD		37 205		42 487		47 362
- Intérêts réservés sur crédits		76 081		84 935		94 475
Taux de couverture des créances classées par les provisions et agios réservés (e)*100/(d)		61,39%		56,64%		58,02%

i. Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

Les provisions collectives constituées au 31/12/2011 s'élèvent à 32 736 mDT. Une enveloppe supplémentaire de 8 227 mDT a été constituée au titre du premier semestre 2012 portant ainsi le montant total des provisions collectives à 40 963 mDT au 30/06/2012, soit un taux de provisionnement de 0,75% par rapport au total des créances des classes 0 et 1.

Les données du premier semestre 2011 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

ii. Réserve des intérêts :

Au cours du premier semestre de l'exercice 2012, les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04, et relatifs aux engagements des classes 0 et 1, ont été réservés à concurrence de 2 236 mDT.

4.3.3. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) ont totalisé 342 465 au 30 juin 2012 contre 315 645 mDT au 31 décembre 2011. Les provisions constituées au titre de ces engagements se sont élevées au 30 juin 2012 à un montant de 28 496 mDT.

La situation de ces engagements au 30 juin 2012 se résume comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2011	Garanties admises	Provisions constituées
Personnes physiques	22	9 851	-	9 851	3 814	5 438
Personnes morales	73	222 354	110 260	332 613	35 137	23 058
TOTAL	95	232 205	110 260	342 465	38 952	28 496

4.3.4. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'État.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas

2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'État et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'État.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'ensuit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'État (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Écart (1)-(2)	En-cours au 30/06/2012 (3)	En-cours au 30/06/2012 actualisé au taux de 7% (4)	Écart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	28 146 902	19 399 541	8 756 001
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	141 604 560	91 039 732	50 564 828
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	8 881 479	7 180 741	1 700 738
TOTAL en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	178 632 941	117 611 374	61 021 567

4.3.5. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULADH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 30 juin 2012, la limite de 25 % des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 30 juin 2012 (montants exprimés en mDT) :

RELATION	OFFICE DES CÉRÉALES	ONH	EL FOULAH	OTD	STIR
Engagements BNA au 30/06/2012	490 382	100 084	75 380	46 553	14 870
% Fonds Propres Nets BNA	74,7%	15,2%	11,5%	7,1%	2,3%
Engagements auprès du secteur au 30/06/2012	694 763	225 999	263 202	49 352	529 472
Valeur des garanties constituées par la BNA	-	25 305	7 103	34 687	-

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 331 764 mDT au 30/06/2012 contre 339 521 mDT au 30/06/2011, soit une diminution de 7 757 mDT s'expliquant essentiellement par la baisse des bons du Trésor détenus par la Banque dont l'encours est passé de 344 671 mDT au 30/06/2011 à 333 238 mDT au 30/06/2012.

Le portefeuille-titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Titres à revenu variable	65	53	45
- Titres cotés	78	58	58
- Provisions sur titres	-13	-6	-13
- Créances rattachées		1	
Titres à revenu fixe	331 699	339 468	392 411
- Bons du Trésor	333 238	344 671	390 939
- Créances et dettes rattachées	-1 539	-5 203	1 472
TOTAL NET	331 764	339 521	392 456

4.5. Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 407 131 mDT au 30/06/2012 contre 390 567 mDT au 30/06/2011.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation et de placement	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 30/06/2012
Valeur brute au 30 juin 2012	123 889	73 202	89 771	141 831			428 693
- Valeur au 1 ^{er} janvier	112 588	64 861	77 271	141 872	900	-75	397 417
- Acquisitions/souscriptions	11 301	10 030	12 500				33 831
- Remboursement		-1 689		-41	-900	75	-2 555
- Récupération souscription							
Créances rattachées	7 411	1 016	7 725	3			16 155
Provisions au 30 juin 2012	-21 948		-15 769				-37 717
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-19 743		-15 464		-289		-35 496
- Dotations de la période	-2 517		-650				-3 167
- Reprises de provisions	312		345		289		946
Valeur nette au 30 juin 2012	109 352	74 218	81 727	141 834			407 131
Valeur nette au 30 juin 2011	100 053	65 902	70 612	152 987	1 154	-141	390 567
Valeur nette au 31 décembre 2011	92 894	66 366	67 675	141 875	611	-75	369 346

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (53 902 mDT) et fonds communs de placement (19 300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Titres cotés	54 814	45 066	45 065
Titres non cotés	68 472	66 869	66 920
Titres OPCVM	603	599	603
TOTAL	123 889	112 534	112 588

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 19 743 mDT au 31/12/2011 à 21 948 mDT au 30/06/2012 suite à la constatation, durant le premier semestre 2012, de dotations supplémentaires pour un montant de 2 517 mDT et de diverses reprises pour un montant de 312 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 30/06/2012 comme suit : *(voir tableau ci-joint)*

Titres	30 juin 2012				30 juin 2011			
	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	0	500	100,0%	500	0,000	500
BNA CAPITAUX	99%	4 950	0	4 950	99,0%	4 950	0,000	4 950
SOFINREC	96%	7 700	0	7 700	96,3%	7 700	0,000	7 700
SODAL	69%	1 447	1 254	193	69,0%	1 447	1 020,965	426
SOIVM.SICAF	63%	2 461	0	2 461	62,9%	2 461	0,000	2 461
SODASS	61%	560	44	516	60,8%	560	44,220	515
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 043	956	50,0%	2 000	883,800	1 116
STIA	50%	5 005	5 005	0	50,0%	5 005	5 005,040	0
MATEUR JALTA	44%	560	560	0	44,0%	560	560,000	0
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	0	33,3%	1 075	1 075,400	0
SICAR-INVEST	32%	2 580	0	2 580	32,3%	2 580	0,000	2 580
SIMPAR	30%	1 530	0	1 530	30,0%	1 530	0,000	1 530
T.I.S	30%	75	0	75	30,0%	75	0,000	75
AGROSERVICES	30%	60	0	60	29,9%	60	0,000	60
IMMOB. DES OEILLETES	29%	265	0	265	29,4%	265	0,000	265
SODINO	28%	9 418	651	8 767	27,8%	9 418	86,210	9 332
SICAV.BNA	24%	509	0	509	20,4%	509	0,000	509
SOGEST	20%	4	0	4	20,0%	4	0,000	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	0	20,0%	15	15,000	0
SIDCO	19%	3 055	409	2 646	19,0%	3 055	114,610	2 940
SODIS SICAR	19%	4 017	123	3 894	12,8%	3 185	0,000	3 185
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	698	844	18,2%	1 542	776,080	766
SODEK	18%	549	48	501	17,6%	549	0,000	549
INTER BANK-SERVICES	17%	726	0	726	14,2%	726	0,000	726
STBG	16%	473	0	473	15,8%	473	0,000	473
Pôle de compétitivité de Bizerte	15%	1 500	161	1 339	15,0%	1 500	78,900	1 421
SPEI	15%	15	15	0	14,8%	15	14,800	0
SFBT	14%	14 518	0	14 518	14,0%	14 518	0,000	14 518
STR	14%	17 854	0	17 854	16,2%	8 106	0,000	8 106
UNIFACTOR	13%	1 875	0	1 875	12,5%	1 875	288,260	1 587
SIBTEL	12%	491	0	491	12,4%	491	0,000	491
BAT	11%	500	130	370	11,1%	500	106,290	394
TAPARURA	11%	250	60	190	11,1%	250	0,000	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	0	10 656	11,1%	10 656	0,000	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	3 899	2 805	10,9%	6 704	3 121,960	3 582
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	0	280	10,4%	280	0,000	280
A.T.LEASE	10%	2 000	0	2 000	10,0%	2 000	0,000	2 000
HAMMAMET SUD	10%	100	100	0	10,0%	100	100,000	0
Pôle de compétitivité de Monastir	10%	1 500	0	1 500	10,0%	1 500	183,060	1 317
T.D.A	10%	400	400	0	10,0%	400	400,000	0
S.T.GARANTIE	8%	250	0	250	8,3%	250	0,000	250
TUNISIE LAIT	8%	7 560	4 091	3 469	7,7%	7 560	4 392,060	3 168
SODICAB	8%	300	79	221	7,7%	300	66,640	233
IMPRIMERIES REUNIES	7%	60	60	0	6,6%	60	60,000	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	7%	58	0	58	6,6%	58	0,000	58
SEM	6%	25	0	25	6,3%	25	0,000	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	0	5,2%	37	36,628	0
TUNISIE TRADENET	5%	100	0	100	5,0%	100	0,000	100
TUNIS CENTER	5%	500	0	500	5,0%	500	0,000	500
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	0	500	100,0%	500	0,000	500
BNA CAPITAUX	99%	4 950	0	4 950	99,0%	4 950	0,000	4 950
SOFINREC	96%	7 700	0	7 700	96,3%	7 700	0,000	7 700
SODAL	69%	1 447	1 254	193	69,0%	1 447	1 020,965	426
SOIVM.SICAF	63%	2 461	0	2 461	62,9%	2 461	0,000	2 461
Autres participations (< à 5% individuellement)	< 5%	5 282	1 991	3 291	< 5%	4 508	2 064	2 444
TOTAL		123 889	21 948	101 941		112 534	20 494	92 040

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICARs se détaillent au 30/06/2012 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Solde au 30/06/2012
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 506	-12	3 482
Fonds géré 6	2001	7 000	-2 374	-70	4 556
Fonds géré 7	2002	5 000	-261	-156	4 583
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 376	-30	2 094
Fonds géré 9	2005	1 500	-387	-31	1 082
Fonds géré 10	2006	5 000			5 000
Fonds géré 11	2007	2 500			2 500
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000
Fonds géré 15	2010	1 500			1 500
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450			450
Fonds géré 16	2011	12 500			12 500
TOTAL		109 357	-17 597	-1 989	89 771

L'encours des provisions sur les fonds gérés est passé de 15 464 mDT au 31/12/2011 à 15 769 mDT au 30/06/2012 suite à la constatation, durant le premier semestre 2012, de dotations supplémentaires de 650 mDT et de diverses reprises pour un montant de 345 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 30/06/2012, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 30/06/2011	Solde au 31/12/2011	Acquisitions / dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 30/06/2012
Immobilisations incorporelles	9 860	11 656	316			11 972
- Logiciels	9 860	11 656	316			11 972
Amortissements	-6 365	-7 283	-1 126			-8 409
- Logiciels	-6 365	-7 283	-1 126			-8 409
Total Net (1)	3 495	4 373	-810			3 563
Immobilisations corporelles	123 991	121 479	2 743		-729	123 493
- Terrains	2 870	2 644				2 644
- Constructions	48 352	49 259				49 259
- Agencements, aménagements et installations	24 084	24 019	451		-3	24 467
- Matériel de transport	1 980	1 646			-2	1 644
- Mobilier et matériel de bureau	37 320	36 001	469		-20	36 450
- Immobilisations en cours	1 557	2 386	1 089		-109	3 366
- Mobilier et matériel de bureau en stock	303	200	730		-469	461
- Avance sur achat mobiliers et matériel de bureau	642	441			-126	315
- Dépenses nouvelles agences	0	0	4			4
- Immobilisations en dation	6 883	4 883				4 883
Amortissements	-70 169	-69 279	-2 218			-71 497
- Constructions	-20 567	-21 130	-597			-21 727
- Agencements, aménagements et installations	-19 748	-19 445	-396			-19 841
- Matériel de transport	-1 049	-855	-130			-985
- Mobilier et matériel de bureau	-28 805	-27 849	-1 095			-28 944
Dépréciations	-2 462	-462				-462
- Immobilisations en dation	-2 462	-462				-462
Total Net (2)	51 360	51 738	525		-729	51 534
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2)	54 855	56 111	-285		-729	55 097

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2012 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 062	1 150	88	-
		Unité de confection de Ksar Said	125	-	-125	125
Sous-Total			1 187	1 150	-37	125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 110	1 737	-373	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 883	4 552	-331	462

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 151 090 mDT au 30/06/2012 contre 88 122 mDT au 30/06/2011. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Comptes de régularisation actifs :	112 268	50 636	86 095
- Débiteurs divers	8 778	1 993	17 608
- État, impôts & taxes	9 120	8 453	8 473
- Commissions de gestion à percevoir	6 249	6 098	7 610
- Ajustements devises	547	392	263
- Provisions pour risques divers (ajustements devises)	-60	-60	-60
- Billets de banque détériorés & déficit de caisse	389	363	408
- Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-175	-147	-175
- Charges payées d'avance	243	208	261
- Compte d'attente	139	168	115
- Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-59	-58	-59
- Compte de régularisation	352	352	892
- Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-351	-351	-351
- Comptes Monétique	596	626	570
- Provisions pour risques divers (Comptes Monétique)	-570	-569	-570
- Consommations chefs d'agences & directeurs	14	17	8
- Comptes liés à la compensation	83 179	33 632	48 310
- Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823	-2 823
- Affaires litigieuses et remises égarées	9 473	10 391	9 362
- Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses et remises égarées)	-8 255	-7 901	-8 255
- Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	5 267		3 980
- Ristournes sur TFP	-849	-549	
- Produits à recevoir	442	264	325
- Autres comptes	622	137	203
Autres actifs :	38 822	37 486	38 642
- Comptes d'attente agricoles	61	61	61
- Provisions pour risques divers (Comptes d'attente agricoles)	-61	-61	-61
- Prêts au personnel	31 265	30 561	31 398
- Stock cartes de retrait	551	2	592
- Dotations timbres postaux	27	25	26
- Dotations timbres fiscaux	5	6	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	89	90	41
- Dépôts et cautionnements	248	248	248
- Prêts ETAT/BNB à recouvrer	140 132	140 143	140 132
- Prêts ETAT/BNB recouverts	-134 207	-134 713	-134 480
- Autres comptes	712	1 124	680
TOTAL	151 090	88 122	124 737

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste a atteint 621 331mDT au 30/06/2012 contre 580 270 mDT au 30/06/2011, enregistrant ainsi une augmentation de 41 061 mDT due essentiellement aux emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire en dinars.

4.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 667 504 mDT au 30/06/2012 contre 75 909 mDT au 30/06/2011, enregistrant ainsi une augmentation de 591 595 mDT due essentiellement à un accroissement des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	664 691	71 691	77 928
Dépôts & avoirs des établissements financiers	2 813	4 218	6 133
TOTAL	667 504	75 909	84 061

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Comptes à vue	18 622	11 145	12 870
Emprunts sur le marché monétaire dinars	525 500	64 700	31 500
Emprunts sur le marché monétaire devises	123 085		39 614
Intérêts à payer	297	64	77
TOTAL	667 504	75 909	84 061

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4 745 605 mDT au 30/06/2012 contre 4 635 545 mDT au 30/06/2011, enregistrant ainsi une évolution à la hausse de 110 060 mDT (soit un taux d'accroissement de 2,4 %). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Dépôts en dinars :	4 296 935	4 048 278	4 317 256
- Dépôts à vue	1 291 915	881 127	1 154 502
- Dépôts d'épargne	1 740 704	1 564 889	1 680 952
- Bons de caisse	119 717	146 817	132 559
- Comptes à terme	158 296	190 761	169 092
- Comptes spéciaux de placement	439 401	938 962	787 987
- Certificat de dépôt	376 000	205 500	230 000
- Autres sommes dues à la clientèle	170 902	120 222	162 164
Dépôts en devises :	433 822	566 186	635 198
- Dépôts à vue	259 201	414 564	458 232
- Bons de caisse	8 381	9 689	8 336
- Comptes à terme	63 869	72 590	70 150
- Comptes de placement	88 564	63 555	84 572
- Autres sommes dues à la clientèle	13 807	5 788	13 908
Dettes rattachées	14 848	21 081	16 767
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 460	1 374	1 094
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	108	71	107
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	10 548	11 980	9 917
- Intérêts à payer sur BC, CAT & autres produits financiers	9 705	18 169	14 424
- Intérêts à servir & servis d'avance sur BC & CSP	-6 973	-10 513	-8 775
TOTAL	4 745 605	4 635 545	4 969 221

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 446 542 mDT au 30/06/2012 contre 475 026 mDT au 30/06/2011. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Emprunts obligataires	41 083	44 459	45 635
Ressources extérieures	247 689	289 638	269 863
Ressources budgétaires	206 870	198 471	199 361
Écarts de conversion sur emprunts	-53 128	-60 695	-57 094
Intérêts à payer	4 028	3 153	2 959
TOTAL	446 542	475 026	460 724

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'État d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'État.

L'estimation, au 30 juin 2012, des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

(en mDT)

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges		890	1 311	5 395	425	663	8 684
Commissions non constatées en produits	82	506				237	825
Risque supporté par l'État et provisionné par la BNA	139			4 208	75	26	4 448
Impayés en intérêts à la charge de l'État (éventuellement) réservés par la BNA	1 745			1 870		814	4 429
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'État prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 966	-384	-1 311	683	-350	414	1 018
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'État ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	221	-384	-1 311	-1 187	-350	-400	-3 411

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 30/06/2012 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 30/06/2012
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 425
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 529
TOTAL		11 869

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 30/06/2011. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

*(en**mDT)*

Compte	Libellé	Solde comptable au 30/06/2012
1105.081257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.081751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.081755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation (passifs) se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 30/06/2012
1367.000000	PDA Nord ouest	-1 838
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.000000	Subvention GCA	276
1135.000000	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.000000	PME Tunisie Centrale	- 60

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 246 731 mDT au 30/06/2012 contre 453 737 mDT au 30/06/2011. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
État, impôts et taxes	5 683	5 358	11 197
Impôts sur les sociétés	10 977	2 486	6 139
Organismes sociaux	10 027	8 414	24 882
Comptes d'ajustement devises	2 596	4 426	1 459
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	87	87	87
SWAPS devises	-570	-27	-61
Congés à payer	6 925	6 725	6 796
Produits perçus d'avance	1 695	846	1 073
Excédents de caisse	1 088	973	1 040
Charges sur emprunt	50	49	50
Autres comptes de régularisation passif	4 964	9 898	1 591
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passif)	54	393	54
Comptes liés à la compensation	103 973	321 310	94 086
Comptes de régularisation	21 169	16 985	17 857
Comptes Étatiques créditeurs	36 250	34 605	35 518
Créditeurs divers	22 503	21 549	11 220
Provisions pour passifs et charges	19 260	19 660	19 234
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes des retraités	18 376	18 776	18 350
- Provisions pour ristournes variation TMM	884	884	884
TOTAL	246 731	453 737	232 222

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

L'encours des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé par la BNA a atteint au 30/06/2012 un montant global de 18 376 mDT.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Comptes liés à la compensation

Au 30/06/2012 les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde de 103 973 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (poste AC7 : Autres Actifs) cumulent à la même date un solde de 83 179 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J+1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2011. Les travaux d'assainissement se poursuivent au niveau des deux commissions afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la Banque de ses actions propres) ont totalisé 583 528 mDT au 30/06/2012 contre 559 584 mDT au 30/06/2011 et 574 232 mDT au 31/12/2011. Les mouvements des capitaux propres au cours du premier semestre 2012 se présentent comme suit :

	Solde au 30/06/2011	Solde au 31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Résultat au 30/06/2012	Autres mouvements	Solde au 30/06/2012
Capital social	160 000	160 000				160 000
Dotation de l'Etat	133 000	133 000				133 000
Réserves légales	14 215	14 215	1 785			16 000
Réserves extraordinaires	36 135	36 135	8 350			44 485
Réserves à régime spécial	17 802	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	87 421	87 421	12 550			99 971
Primes d'émission et de fusion	55 077	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	34 224	34 565	500		341	35 406
Résultats reportés avant répartition		48	-48			
Résultats reportés après répartition	16		32		16	48
Effet des modifications comptables						
Résultat net de l'exercice	21 694	35 969	-35 969	21 739		21 739
TOTAL	559 584	574 232	-12 800	21 739	357	583 528

Parmi les autres mouvements, figure un montant de 341 mDT au titre des intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social et un montant de 16 mDT au titre des dividendes des actions propres rachetées par la Banque .

4.12.1. Dotation de l'Etat de 133 000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.12.2. Actions propres

Comme le montre le tableau suivant, les actions propres détenues par la Banque s'élèvent à 1 367 mDT au 30/06/2012 contre 1 270 mDT au 30/06/2011 :

	Solde au 30/06/2011	Solde au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Solde au 30/06/2012
Actions propres BNA	-1 270	-1 367			-1 367
TOTAL	-1 270	-1 367			-1 367

4.12.3. Bénéfice par action

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011
Bénéfice de la période (en DT)	21 739 000	21 694 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 925 488
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT	0,681	0,680

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1 799 391 mDT au 30/06/2012 contre 1 112 525 mDT au 30/06/2011. Il se décompose comme suit :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
a - En faveur d'établissements bancaires	1 188 179	494 255	647 972
- Effets endossés	1 130 000	422 000	577 500
- Débiteurs par lettres de garantie d'ordre de nos correspondants étrangers	58 179	72 255	70 472
b - En faveur de la clientèle	451 212	458 270	438 162
- Débiteurs par avals et acceptations	63 190	85 383	46 081
- Débiteurs par lettres de garantie	63 908	72 248	79 339
- Débiteurs par obligations cautionnées	15 956	15 808	14 541
- Débiteurs par cautions fiscales	51 885	59 935	45 067
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	239 117	208 575	234 464
- Avals emprunts obligataires	5 708	6 836	5 762
- Avals billets de trésorerie	11 350	7 800	10 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	98	1 685	2 108
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000	160 000
Créances budgétaires transférées par l'État	160 000	160 000	160 000
TOTAL	1 799 391	1 112 525	1 246 134

5.1.1 Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160 000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160 000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'État), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160 000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 620 000 mDT au 30/06/2012 contre 580 000 mDT au 30/06/2011. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Titres de créances	405 000	400 000	508 000
Bons du Trésor	215 000	180 000	390 000
TOTAL	620 000	580 000	898 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 30/06/2012 des éléments suivants :

	Solde au 30 juin 2012	Solde au 30 juin 2011	Solde au 31 décembre 2011
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	7 585	5 417	8 791
Garanties reçues de l'Etat	253 948	222 070	223 668
Garanties reçues de la clientèle	330 903	264 784	328 431
TOTAL	592 436	492 271	560 890

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, la BNA procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5.

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 166 565 mDT au 30/06/2012 contre 172 201 mDT au 30/06/2011, enregistrant ainsi une diminution de 3,3%. Ils s'analysent comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 384	2 339	4 570
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	1 497	1 729	3 323
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	376	417	722
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	408	95	401
- Gains sur opérations de SWAPS	103	98	124
Opérations avec la clientèle	157 202	164 485	319 260
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	26 945	26 997	53 835
- Intérêts sur crédits à la clientèle	130 257	137 488	265 425
Autres intérêts et revenus assimilés	6 979	5 377	11 191
TOTAL	166 565	172 201	335 021

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 25 220 mDT au 30/06/2012 contre 21 713 mDT au 30/06/2011. Elles se décomposent comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	13 129	12 003	26 397
Commissions sur opérations monétique	1 730	953	3 250
Commissions sur opérations de change	311	269	561
Commissions sur opérations de commerce extérieur	993	898	1 936
Commissions sur location de coffre-fort	7	8	19
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	4 383	3 564	8 068
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	871	790	2 074
Commissions sur avals billets de trésorerie	128	103	240
Commissions diverses	3 668	3 125	6 513
TOTAL	25 220	21 713	49 058

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 16 264 mDT au 30/06/2012 contre 13 953 mDT au 30/06/2011. Ils se détaillent comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement	11 113	10 002	21 934
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	11 112	10 001	21 937
- Dividendes & revenus assimilés (+)	1	1	4
- Plus-values de cession des titres de placement (+)			
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)			-7
- Pertes sur titres de placement (-)			
- Moins-values sur cession des titres de placement (-)			
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change	5 151	3 951	8 196
- Résultat positif / négatif sur opérations de change	3 584	2 660	5 618
- Commissions sur change manuel	1 567	1 291	2 578
TOTAL	16 264	13 953	30 130

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 11 736 mDT au 30/06/2012 contre 10 713 mDT au 30/06/2011. Ils se détaillent comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Revenus des titres de participation	8 444	8 807	8 802
Revenus des obligations	1 435	878	2 113
Revenus des fonds gérés	1 857	1 028	5 741
TOTAL	11 736	10 713	16 656

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 77 471 mDT au 30/06/2012 contre 85 522 mDT au 30/06/2011, soit une diminution de 10,5%. Ils se décomposent comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	20 543	13 174	32 504
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	20 040	12 904	32 083
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	368	44	89
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	112	122	221
- Déports sur opérations de SWAP	23	104	111
Opérations avec la clientèle	51 224	66 675	124 723
- Intérêts sur comptes à vue	2 963	3 014	6 217
- Intérêts sur comptes d'épargne	20 454	23 475	44 528
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	27 807	40 186	73 978
Emprunts	4 768	5 472	10 760
Autres intérêts et charges	936	1 201	2 292
TOTAL	77 471	86 522	170 279

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 41 300 mDT au 30/06/2012 contre 42 694 mDT au 30/06/2011. Il se présente comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-48 243	-57 316	-80 571
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-8 227		-32 736
Créances cédées ou passées par pertes	-1 149	-667	-2 462
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et pour passif	16 345	16 117	34 103
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 065	-828	-2 384
Reprises sur provisions diverses	1 039		1 940
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations en dation			2 000
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes			5
TOTAL	-41 300	-42 694	-80 105

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé -2 536 mDT au 30/06/2012 contre 1 028 mDT au 30/06/2011 ; il se présente comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-2 517	-1 062	-888
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-650	-54	-2 443
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-315	-	-280
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	601	1 281	1 797
Reprises sur provisions pour fonds gérés	345	863	1 436
TOTAL	-2 536	1 028	-378

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 55 064 mDT au 30/06/2012 contre 49 759 mDT au 30/06/2011 ; ils se décomposent comme suit :

	Semestre clos le 30 juin 2012	Semestre clos le 30 juin 2011	Exercice clos le 31 décembre 2011
Salaires	44 299	38 901	79 085
Charges sociales et fiscales	8 120	7 429	22 368
Autres charges du personnel	2 515	2 351	6 086
Charges / congés à payer (variation)	130	1 078	1 149
TOTAL	55 064	49 759	108 688

6.9- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour le premier semestre 2012, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré (en fonds gérés) de 7 500 mDT, et ce comme suit :

Résultat net de la période	21 739
Réintégrations :	68 783
- Impôt sur les sociétés	4 840
- Amendes et pénalités	14
- Dons et subventions non déductibles	
- Charges diverses	119
- Timbres de voyages	1
- Réceptions & restaurations excédentaires	
- Intérêts et agios réservés sur créances non classés	2 236
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	1 065
- Provisions pour dépréciation de titres	2 517
- Provisions pour dépréciation de titres sur fonds gérés	650
- Provisions pour créances douteuses	48 243
- Provisions pour créances collectives	8 227
- Créances abandonnées	871
Déductions :	14 008
- Dividendes	8 445
- Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 901
- Intérêts et agios réservés sur créances non classés	2 236
- Reprise provisions pour risques divers	1 039
- Reprise provisions pour fonds gérés	287
- Reprise provisions pour dépréciation de titres	100
- Plus value sur cession titres cotés en bourse	
Résultat corrigé	76 514
Moins :	
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres de participation)	117
- Provisions déductibles dans la limite de 50% du bénéfice fiscal (titres sur fonds gérés)	
- Provisions pour créances douteuses	46 842
- Provisions collectives	8 227
Résultat fiscal	21 328
Dégrèvements fiscaux :	
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional "sans minimum d'impôt"	7 500
- Réinvestissements auprès des SICAR "avec minimum d'impôt"	
Résultat imposable	13 828
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	4 840

L'impôt sur les sociétés estimé au titre du premier semestre 2012 a été déterminé compte tenu d'une provision pour créance douteuses de 48 243 mDT, d'une dotation complémentaire aux provisions collectives de 8 227 mDT et d'un réinvestissement financier à réaliser (placement auprès des SICAR, FCPR...) pour 7 500 mDT.

L'article 27 de la loi n°2011-07 du 31 décembre 2011 portant loi de finances pour la gestion 2012 a autorisé, pour les besoins du décompte de l'impôt sur les sociétés de l'année 2011, la déductibilité des provisions à caractère général dans la limite de 1% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. Bien que cette mesure ne concerne à ce jour que l'exercice 2011, la BNA a admis en déduction la dotation complémentaire aux provisions collectives du résultat imposable.

En outre, les mesures exceptionnelles prévues par les circulaires BCT n° 2012-02 et 2011-04 ainsi que l'article 26 de la loi de finances pour la gestion 2012, autorisant les établissements de crédit à réserver les agios et intérêts relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier ayant bénéficié des mesures conjoncturelles de soutien, ont été étendues par la BNA à la période intermédiaire arrêtée au 30 juin 2012, et ce en l'absence d'un texte légal maintenant cet avantage.

Par ailleurs, les conditions de déductibilité du dégrèvement financier de 7 500 mDT ne sont pas encore satisfaites à la date de l'arrêté intermédiaire.

Ces traitements fiscaux appliqués par la BNA ont eu pour effet de réduire la charge d'impôt sur les sociétés du premier semestre 2012 pour un montant de 3 662 mDT (sur la base d'une imposition complète à 35%).

7. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du premier semestre 2012, un flux de trésorerie net négatif de 392 687 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré, au titre de la période allant du 01/01/2012 au 30/06/2012, un excédent de 120 982 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une diminution, en net, entre Décembre 2011 et Juin 2012 de 221 714 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté, en net, entre Décembre 2011 et Juin 2012 de 223 535 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers, entre Décembre 2011 et Juin 2012, ont atteint 75 611 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés entre Décembre 2011 et Juin 2012 par un décaissement net de 22 336 mDT.

7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours du premier semestre 2012, un flux de trésorerie net négatif de 30 841 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 31 516 mDT et 2 330 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 3 005 mDT.

7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours du premier semestre 2012, un flux de trésorerie net négatif de 14 034 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3 335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 10 699 mDT.

7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé -725.200 mDT au 30/06/2012 contre -287.638 mDT au 31/12/2011, soit une variation défavorable de 437.562 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin du premier semestre 2012 :

Liquidités en dinars tunisiens :	118 709
- Caisse dinars	29 834
- Avoirs à la BCT en dinars	2 628
- Avoirs en CCP	-52
- Mouvements IBS	29 051
- Placements en dinars	66 668
- Correspondants débiteurs en dinars	8 958
- Correspondants créditeurs en dinars	-18 378
Liquidités en devises :	102 871
- Caisse devises	8 871
- Avoirs à la BCT devises	10 561
- Correspondants débiteurs en devises	1 793
- Correspondants créditeurs en devises	-244
- Placements en devises	81 890
Emprunts en dinars	1 145 500
Emprunts en devises	123 085
Placements supérieurs à 3 mois (*)	321 805
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 30/06/2012	-725 200

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES DE LA BANQUE NATIONALE
AGRICOLE (BNA) ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2012**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 30 juin 2012.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ils font apparaître un total des capitaux propres de 582.161 KDT, dont un bénéfice net de la période de 21.739 KDT. Ce résultat semestriel a été arrêté compte tenu d'une dotation aux provisions et du résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif de 41.300 KDT, et d'un impôt sur les sociétés de 4.840 KDT déterminé en opérant une déduction pour réinvestissement exonéré de 7.500 KDT à réaliser ultérieurement.

Les organes de direction et d'administration de la BNA sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

- 1) Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 font apparaître des intérêts et agios réservés ainsi que des provisions constitués au titre des engagements de la clientèle de la BNA respectivement pour 475.602 KDT et 517.803 KDT. Le nombre relativement limité des relations que nous avons examinées, sur une base individualisée, ne nous permet pas de nous prononcer sur les risques encourus ainsi que sur leur couverture. L'appréciation en question est tributaire des conclusions de nos contrôles subséquents.

Par ailleurs, nous n'avons pas procédé, pour la période semestrielle arrêtée au 30 juin 2012, à des travaux spécifiques nous permettant d'exprimer une assurance modérée sur l'adéquation des provisions collectives avec les risques latents liés aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. La dotation complémentaire aux provisions collectives au titre de ladite période a été estimée forfaitairement par la direction de la BNA pour atteindre un taux de provisionnement des engagements des classes 0 et 1 égal à 0,75%.

(Se référer à la Note 4.3 des états financiers)

- 2) La BNA a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.684 KDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.429 KDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 30 juin 2012, un solde cumulé de 11.954 KDT (dont 2.528 KDT d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et Ressources Spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 4.11 des états financiers)

- 3) Au 30 juin 2012, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 103.973 KDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 83.179 KDT. Selon la direction de la BNA, ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011. La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. Leurs travaux, qui ont déjà abouti à la régularisation d'une partie de ces instances postérieurement à la date d'arrêté intermédiaire, se poursuivent toujours à la date d'émission de notre rapport d'examen limité.

L'apurement de ces comptes d'attente liés à la compensation et des comptes inter-sièges s'y rapportant pourrait affecter, de manière significative, la situation financière de la BNA au 30 juin 2012.

(Se référer à la Note 4.12.2 des états financiers)

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des questions décrites aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Nationale Agricole (BNA) au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1) Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile (ONH) et la Société Tunisienne de Sidérurgie (EL FOULADH), connaissant des difficultés économiques et financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes.

Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 490.382 KDT et représentent environ 74,7% des fonds propres nets de la BNA au 30 juin 2012, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)

- 2) Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 30 juin 2012 à 342.465 KDT, dont 110.260 KDT des engagements par signature, et représentent 4,3% du total des engagements de la BNA à la même date. Des provisions de 28.496 KDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)

- 3) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 178.632 KDT au 30 juin 2012, alors que leur juste valeur est estimée à 117.611 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA est de l'ordre de 61.021 KDT.

(Se référer à la Note 4.3.4 des états financiers)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 4.13.1 et 5.1.1 des états financiers)

- 4) Aux termes de l'article 3 (nouveau) de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec la BNA au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 ne doivent pas excéder une seule fois les Fonds Propres Nets de la Banque, soit 656.718 KDT.

Au 30 juin 2012, les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec la BNA totalisent 711.876 KDT ; ils dépassent les Fonds Propres Nets de la Banque de 55.158 KDT et représentent 108,4% de ceux-ci. Ainsi, les dispositions de l'article 3 (nouveau) de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ne sont pas respectées à cette date.

- 5) Par sa circulaire aux établissements de crédit n°2011-04 du 12 avril 2011, la Banque Centrale de Tunisie a édicté des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques pour la continuité de leurs activités suite aux dégâts subis au début de l'année 2011 (vol, incendie, arrêt de l'activité ou sa réduction de manière substantielle, etc.). Au 30 juin 2012 et en application de ces mesures, 102 relations présentant des engagements cumulés de 249.160 KDT ont bénéficié de la procédure de rééchelonnement. Les agios réservés relatifs à ces relations totalisent 8.010 KDT (dont 5.460 KDT relatifs aux engagements courants ou nécessitant un suivi particulier).

(Se référer à la Note 4.3.3 des états financiers)

- 6) Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques par rapport à la situation intermédiaire arrêtés au 30 juin 2011. En effet et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenu parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. En outre, les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs à ces engagements ont été réservés. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes comptables ont eu pour effet, d'une part, d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 40.963 KDT, au titre de provisions dites « collectives » (dont 32.736 KDT pris en compte dans les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2011) et, d'autre part, de diminuer les produits du premier semestre de 2012 pour un montant de 2.236 KDT représentant les intérêts impayés sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier qui ont fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, d'autre part. Ainsi, les agios et intérêts réservés au titre de ces engagements cumulent au 30 juin 2012 un solde de 8.010 KDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de la période semestrielle comparative de 2011 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

(Se référer à la Note 4.3.2 des états financiers)

- 7) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche un ratio de liquidité de 66,7% au 30 juin 2012 et de 70,5% au 30 septembre 2012.
- 8) L'impôt sur les sociétés estimé au titre du premier semestre de l'exercice 2012 a été déterminé compte tenu d'une dotation complémentaire aux provisions collectives de 8.227 KDT et d'un réinvestissement financier à réaliser ultérieurement (directement ou via les SICAR, FCPR, etc.) pour un montant de 7.500 KDT.

Les conditions de déductibilité de ce dégrèvement financier de 7.500 KDT ne sont pas encore satisfaites à la date de l'arrêté intermédiaire.

Par ailleurs, l'article 27 de la loi n°2011-07 du 31 décembre 2011, portant loi de finances pour la gestion 2012, a autorisé, pour les besoins du décompte de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2011, la déductibilité des provisions à caractère général dans la limite de 1% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Bien que cette mesure ne concerne à ce jour que l'exercice 2011, la BNA n'a pas réintégré la dotation complémentaire aux provisions collectives de 8.227 KDT lors de l'estimation de la charge d'impôt sur les sociétés relative au premier semestre de 2012.

En outre, les mesures exceptionnelles prévues par les circulaires BCT n° 2012-02 et 2011-04 et l'article 26 de la loi de finances pour la gestion 2012, autorisant les établissements de crédit à réserver les agios et intérêts relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier ayant bénéficié des mesures conjoncturelles de soutien, ont été étendues par la BNA à la période intermédiaire close le 30 juin 2012, et ce en l'absence d'un texte légal. Ainsi, des agios et intérêts ont été réservés au cours du premier semestre de 2012, au titre des engagements précités, pour un montant de 2.236 KDT.

Ces traitements fiscaux appliqués par la BNA ont eu pour effet de réduire la charge d'impôt sur les sociétés du premier semestre de 2012 pour environ 3.662 KDT (sur la base d'une imposition complète à 35%).

(Se référer à la Note 6.9 des états financiers)

Tunis, le 21 novembre 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012

Rapport du Commissaire aux Comptes

Etats financiers trimestriels clos le 30 septembre 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SANADETT SICAV clos le 30 septembre 2012 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 septembre 2012 annexés au présent rapport faisant apparaître un total actif de 286 744 710 dinars, un actif net de 286 508 752 dinars et une valeur liquidative de 106,278 dinars pour 2 695 830 actions, relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Responsabilité de la direction dans l'établissement des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers trimestriels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Réserve

Les bons de Trésor assimilables sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 30 septembre 2012 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF au 30 septembre 2012 s'élève à 294 435 dinars. Ainsi, la valeur liquidative au 30 septembre 2012 se trouve minorée de 0,109 dinars soit 0,10% de la valeur liquidative affichée.

Opinion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve du point mentionné au paragraphe précédent, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2012 tels qu'annexés au présent rapport.

Informations complémentaires

Au 30 septembre 2012, les taux d'emploi de l'actif de la société SANADETT SICAV se présentent comme suit :

Emplois	Montants en dinars	En % de l'actif
Titres OPCVM	13 680 056	4,8%
Obligations	130 287 720	45,4%
Bons de Trésor Assimilables (BTA)	17 237 525	6,0%
Parts FCC	3 236 419	1,1%
Sous-Total 1	164 441 721	57,3%
Billets de Trésorerie	16 890 959	5,9%
Certificats de dépôt	54 935 541	19,2%
Sous-Total 2	71 826 500	25,0%
Placements à terme	31 512 813	11,0%
Avoirs en banque	18 218 720	6,4%
Sous-Total 3	49 731 533	17,3%
Créances d'exploitation	744 956	0,3%
Total actif	286 744 710	100%

La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 10% de ses actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur comme exigé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 Octobre 2012

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

BILAN
ETABLI AU 30/09/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
<u>ACTIF</u>				
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	164 441 720	183 205 081	181 788 082
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 680 056	12 364 666	14 173 343
b- Obligations et valeurs assimilées		150 761 664	170 840 416	167 614 739
c- Autres valeurs		0	0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	121 558 034	80 465 048	107 809 212
a- Placements monétaires		71 826 501	14 924 183	15 455 601
b- Disponibilités		49 731 533	65 540 865	92 353 611
AC3- Créances d'exploitation	III.3	744 956	50 680	33 075
AC4- Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIF		286 744 710	263 720 810	289 630 369
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs *		129 283	141 575	149 073
PA2- Autres créditeurs divers *		106 674	109 155	91 601
TOTAL PASSIF		235 957	250 730	240 675
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	III.4	280 225 265	255 768 302	279 058 630
CP2- Sommes distribuables	III.5	6 283 488	7 701 778	10 331 064
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 862	8 884	9 686
b- Sommes distribuables de l'exercice		6 281 626	7 692 895	10 321 377
ACTIF NET		286 508 752	263 470 080	289 389 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		286 744 710	263 720 810	289 630 369

* Données retraitées pour les colonnes comparatives : la dette envers le gestionnaire et celle envers le dépositaire ont été maintenues en PA1-Opérateurs créditeurs, et le solde des dettes envers le commissaire aux comptes, retenues à la source et créditeurs divers a été reclassé en PA2-Autres créditeurs divers conformément à la norme NCT 16.

ETAT DE RESULTAT
DU 01/07/2012 AU 30/09/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/07/2012 30/09/2012	Période 01/01/2012 30/09/2012	Période 01/07/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.6	1 515 319	5 351 936	1 924 286	7 400 206	9 135 030
a- Dividendes		0	477 344	0	1 485 893	1 485 893
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 515 319	4 874 591	1 924 286	5 914 313	7 649 137
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.7	1 083 349	2 373 778	820 922	2 106 066	2 889 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 598 668	7 725 714	2 745 208	9 506 272	12 024 790
CH 1- Charges de gestion des placements	III.8	431 111	1 260 168	443 807	1 230 471	1 673 735
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 167 556	6 465 546	2 301 401	8 275 801	10 351 055
PR 3- Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2- Autres charges		86 612	256 383	90 996	260 607	344 592
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 080 944	6 209 163	2 210 405	8 015 194	10 006 463
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		(13 424)	72 462	(202 729)	(322 300)	314 915
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 067 520	6 281 626	2 007 675	7 692 895	10 321 377
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 424	(72 462)	202 729	322 300	(314 915)
– Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		131 806	(128 753)	188 087	(150 896)	(59 213)
– Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		54 434	302 828	175 262	(432 528)	(331 916)
– Frais de négociation		0	0	(2 407)	(2 407)	(2 407)
RESULTAT NET DE DE LA PERIODE	III.9	2 267 185	6 383 239	2 571 347	7 429 363	9 612 927

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2012 AU 30/09/2012
(Exprimé en dinars)

	Période 01/07/2012 30/09/2012	Période 01/01/2012 30/09/2012	Période 01/07/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d'Exploitation	2 080 944	6 209 163	2 210 405	8 015 194	10 006 463
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	131 806	(128 753)	188 087	(150 896)	(59 213)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 434	302 828	175 262	(432 528)	(331 916)
d- Frais de négociation de titres	0	0	(2 407)	(2 407)	(2 407)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	(10 445 192)	0	(10 934 435)	(10 934 435)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	80 838 714	321 052 438	132 961 991	387 783 536	540 771 064
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	29 865	174 296	355 440	876 927	1 111 364
_ Régularisation des sommes distribuables	1 488 887	10 203 470	3 345 274	14 122 549	19 187 627
b- Rachats					
_ Capital	(79 780 612)	(320 073 559)	(130 288 555)	(363 277 298)	(493 105 974)
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(33 096)	(160 617)	(409 065)	(858 595)	(1 153 850)
_ Régularisation des sommes distribuables	(1 502 304)	(10 015 017)	(3 547 911)	(12 791 153)	(17 218 211)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 308 638	(2 880 941)	4 988 521	22 350 894	48 270 508
AN4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début d'exercice	283 200 114	289 389 694	258 481 559	241 119 186	241 119 186
b- en fin d'exercice	286 508 752	286 508 752	263 470 080	263 470 080	289 389 694
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- en début d'exercice	2 685 644	2 686 400	2 438 120	2 228 185	2 228 185
b- en fin d'exercice	2 695 830	2 695 830	2 463 815	2 463 815	2 686 400
VALEUR LIQUIDATIVE	106,278	106,278	106,936	106,936	107,724
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	3,18%	2,98%	3,51%	3,47%	3,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Etablies au 30 septembre 2012
(Unité : dinar tunisien)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels au 30 septembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Évaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1. Portefeuille titres

Au 30 septembre 2012, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de Trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2012 à 164 441 720 dinars détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Au 30 septembre 2012, les titres OPCVM s'élèvent à 13 680 056 dinars et se détaillent comme suit :

Titres OPCVM	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
Univers Obligations Sicav	9 100	947 464	940 203	0,33%
FCP Salamett Plus	80 000	854 480	829 360	0,29%
Tuniso Emiratie Sicav	8 900	919 122	909 277	0,32%
GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	7 885	805 730	794 075	0,28%
Axis Trésorerie Sicav	21 260	2 255 996	2 249 478	0,79%
Fidélity Oblig Sicav	1 856	196 377	194 024	0,07%
Sicav Entreprise	9 628	984 749	998 144	0,35%

SICAV L'EPARGNANT	10 000	1 030 830	1 013 120	0,35%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	717 773	0,25%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	27 000	2 758 597	2 739 393	0,96%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 036 917	0,36%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	307 110	0,11%
FCP Salamett CAP	60 000	732 540	750 540	0,26%
Maxula Investissement Sicav	1 943	198 038	200 642	0,07%
Total	257 672	13 758 103	13 680 056	4,77%

b- Obligations et valeurs assimilées

Au 30 septembre 2012, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 150 761 664 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
Bons de Trésor assimilable	16 631	16 505 624	17 237 525	6,02%
Obligations de sociétés	1 754 700	127 970 398	130 287 720	45,44%
Fonds communs de créances	3 700	3 221 070	3 236 419	1,13%
Total	1 775 031	147 697 092	150 761 664	52,59%

b'- Les Bons de Trésor Assimilables

Au 30 septembre 2012, les bons de Trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 17 237 525 dinars et se détaillent comme suit :

BTA	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
BTA 6.1%Octob2013	10 931	10 887 139	11 407 418	3,98%
BTA 7.5%14avril 2014	1 000	1 011 742	1 039 852	0,36%
BTA5.5%octobre 2018	1 500	1 452 269	1 516 460	0,53%
BTA7ans5.5%Oct2018 1	1 000	968 998	1 011 793	0,35%
BTA7ans5.5%Oct2018 2	1 000	971 151	1 013 945	0,35%
BTA7.5%av20141200B	1 200	1 214 325	1 248 057	0,44%
Total	16 631	16 505 624	17 237 525	6,02%

b''- Les obligations de sociétés

Au 30 septembre 2012, les obligations de sociétés s'élèvent à 130 287 720 dinars et se détaillent comme suit :

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
A.BANK SUB2009	20 000	1 599 900	1 600 052	0,56%
AIL 2007 6.875%	10 000	200 000	208 686	0,07%
AIL 2011/1	10 000	800 000	815 728	0,28%
AIL 2012-1	10 000	1 000 000	1 015 172	0,35%
AIL08 6.5%5ANS30/09	10 000	200 000	200 028	0,07%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	3 899 700	3 911 174	1,37%
Amen Bank SUB 2011	20 000	1 800 000	1 800 884	0,63%
Amen Bank SUB 2012	5 000	500 000	500 733	0,17%
AmenBank06TMM+1%	30 000	1 500 000	1 536 134	0,54%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	4 429 353	1,55%
ATB 2007/1 Catég D	50 000	4 000 000	4 061 977	1,42%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	600 000	610 599	0,21%
ATL 2009 5.5%	30 000	1 200 000	1 221 554	0,43%
ATL 2009/2	20 000	1 600 000	1 601 105	0,56%

ATL 2009/3	30 000	1 800 000	1 844 576	0,64%
ATL 2010/2	35 000	3 500 000	3 594 594	1,25%
ATL 2011	30 000	3 000 000	3 094 672	1,08%
ATL 2012-1	25 700	2 570 000	2 612 610	0,91%
ATLsub2008 7%22/08	15 000	1 500 000	1 509 205	0,53%
ATL10-1TMM+0.75%5ans	75 000	4 500 000	4 522 112	1,58%
ATL2006/1 6.5%	30 000	600 000	609 232	0,21%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	3 428 560	3 509 281	1,22%
Attijari L sub 2009	20 000	2 000 000	2 048 962	0,72%
ATTIJARI LEAS. 2010	25 000	1 500 000	1 502 357	0,52%
ATTIJARI LEAS. 2011	15 000	1 500 000	1 540 631	0,54%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 102 907	1,43%
BHSub2007TMM+1.2%	30 000	1 800 000	1 855 055	0,65%
BNA SUB 2009	15 000	1 199 850	1 224 989	0,43%
BTE 2009	30 000	2 100 000	2 103 866	0,73%
BTE 2010	20 000	1 600 000	1 602 052	0,56%
BTE 2011	33 000	3 300 000	3 381 025	1,18%
BTK 2009 A	5 000	357 150	363 923	0,13%
BTK 2009 B	35 000	2 800 000	2 855 770	1,00%
BTK 2009 C	10 000	866 600	884 275	0,31%
CHO 2009	7 000	700 000	721 729	0,25%
CIL 2009/1	12 500	500 000	504 400	0,18%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	1 104 565	0,39%
CIL 2010/1	20 000	1 200 000	1 207 009	0,42%
CIL 2010/2	15 000	1 200 000	1 236 947	0,43%
CIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 633 877	0,57%
CIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 024 329	0,36%
CILSUB20087.25%10ans	10 000	1 000 000	1 041 202	0,36%
CIL2005/1 7% 7 ans	15 000	300 000	316 203	0,11%
CIL2007/1TMM+1.25%	10 000	200 000	205 459	0,07%
CIL2007/2TMM+1.25%	5 000	100 000	102 295	0,04%
CIL2008/1 6.5%5ANS	15 000	300 000	301 410	0,11%
EL WIFACK 2010	20 000	1 600 000	1 639 434	0,57%
EmpSub AmenBank08A	9 000	659 988	672 494	0,23%
EmpSub AmenBank08B	10 000	800 000	816 324	0,28%
Hannibal lease 09	20 000	800 000	804 803	0,28%
HL 2010/1	30 000	1 800 000	1 817 523	0,63%
HL 2010/2	30 000	2 400 000	2 488 630	0,87%
HL 2012/1 TF	10 000	1 000 000	1 000 444	0,35%
HL 2012/1 TV	10 000	1 000 000	1 000 360	0,35%
HL2008/1	8 000	160 000	163 436	0,06%
HL2009/2	20 000	800 000	800 579	0,28%
MEUBLATEX 2008	10 000	800 000	803 219	0,28%
MOURADI 05 6.5%	2 000	40 000	40 570	0,01%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 843 750	2 935 061	1,02%
STB 2010/1	60 000	4 800 000	4 884 434	1,70%
STB 2011 sub	20 000	2 000 000	2 051 823	0,72%
STB2008/1CatDTMM+2	50 000	4 200 000	4 270 120	1,49%
TL SUB 2009	17 000	680 000	680 505	0,24%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 634 598	0,57%
TL 08-1 6.5%5ans	15 000	300 000	303 975	0,11%
TL 2010/2	30 000	2 400 000	2 470 787	0,86%
TLeasing 2008-2 6.5%	10 000	400 000	417 561	0,15%
TLeasing 2011/1	10 000	800 000	808 678	0,28%
TLeasing 2011/2	30 000	3 000 000	3 104 835	1,08%
TLeasing 2011/3	30 000	3 000 000	3 077 913	1,07%
TLeasing 2012-1	20 000	2 000 000	2 028 658	0,71%
TLeasing2007/1 6.5%5	10 000	200 000	207 928	0,07%
TLeasing2007/2 6.5%5	10 000	200 000	207 019	0,07%
TLeasing2009/1 6.5%	7 500	300 000	309 104	0,11%
TLEASING2010-1	20 000	1 200 000	1 213 172	0,42%

TL08-3 6.5%5ANS	12 000	480 000	496 913	0,17%
UIB 2011	20 000	1 800 000	1 806 363	0,63%
UIB 2011-2	22 000	2 200 000	2 269 510	0,79%
UIB2009/1 5.5%	10 000	799 900	807 229	0,28%
UIB2009/1 5.85%	50 000	4 250 000	4 291 415	1,50%
UNIFACTOR 2010	1 000	80 000	81 880	0,03%
Unifac08 6.5%5ans	10 000	200 000	205 727	0,07%
Total	1 754 700	127 970 398	130 287 720	45,44%

b'''- Les parts en fonds communs de créances

Les parts en Fonds communs de créances s'élèvent à 3 236 419 dinars au 30 septembre 2012 et se détaillent comme suit :

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
FccBIAT-Credim1PP2	1 500	1 253 614	1 260 148	0,44%
FccBIAT-Credim2PP2	2 200	1 967 456	1 976 271	0,69%
TOTAL	3 700	3 221 070	3 236 419	1,13%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 121 558 034 dinars au 30 septembre 2012 et se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 71 826 501 dinars au 30 septembre 2012 et se détaillent comme suit :

a'- Les billets de trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent au 30 septembre 2012 à 16 890 959 DT et se détaillent par émetteur comme suit :

Billet de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
CIL	1 000	991 818	993 182	0,35%
ATL	6 000	5 976 119	5 984 345	2,09%
HL AVAL BTL	1 000	978 589	987 272	0,34%
ASSAD	2 000	1 976 355	1 999 475	0,70%
TLEASING	5 000	4 877 221	4 934 087	1,72%
AMS	2 000	1 991 776	1 992 598	0,70%
TOTAL	17 000	16 791 878	16 890 959	5,90%

a''- Les certificats de dépôt

Les certificats de dépôt s'élèvent au 30 septembre 2012 à 54 935 541 DT et se détaillent comme suit :

Certificats de dépôt	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
CD 4.69% 40 j / ATB	9 958 527	9 962 674	3,48%
CD 5.1% 30j / BTE	4 983 072	4 985 329	1,74%
CD 4.71% 60j / ATB	39 750 757	39 987 538	13,96%
TOTAL	54 692 356	54 935 541	19,17%

b- Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30 septembre 2012 à 49 731 533 dinars et se détaillent comme suit :

b'- Les placements à terme

Les placements à terme s'élèvent au 30 septembre 2012 à 31 512 813 dinars.

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/12	% d'actif
Placement à terme ATB	30 000 000	31 512 813	11,00%
TOTAL	30 000 000	31 512 813	11,00%

b''- Les avoirs en banque

Les disponibilités comprennent des avoirs de la société en compte ATB qui s'élèvent au 30 septembre 2012 à 18 218 720 dinars.

III.3. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30 septembre 2012 à 744 956 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2012	% d'actif
Débiteurs divers	731 033	0,26%
Retenue à la source	13 923	0,00%
TOTAL	744 956	0,26%

III.4. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le trimestre se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2012

Montant	278 984 154
Nombre de titres	2 685 644
Nombre d'actionnaires	693

Souscriptions réalisées

Montant	80 838 714
Nombre de titres émis	778 208
Nombre d'actionnaires nouveaux	16

Rachats effectués

Montant	79 780 612
Nombre de titres rachetés	768 022
Nombre d'actionnaires sortants	3

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	54 434
Régularisation des sommes non distribuables	(3 231)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	131 806
Frais de négociation	

Capital au 30/09/2012

Montant	280 225 265
Nombre de titres	2 695 830
Nombre d'actionnaires	706

III.5. Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice s'élèvent au 30 septembre 2012 à 6 281 626 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2012.

III.6. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours du 3^{ème} trimestre 2012 s'élèvent à 1 515 319 dinars et se détaillent comme suit :

	Période 01/07/2012 30/09/2012	Période 01/01/2012 30/09/2012	Période 01/07/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011
Revenus des titres OPCVM	0	477 344	0	1 485 893	1 485 893
Revenus des obligations et fonds communs de créances	1 311 118	3 919 642	1 451 138	4 504 656	5 793 802
Revenus des bons de Trésor assimilables	204 201	954 950	473 148	1 409 657	1 855 335
TOTAL	1 515 319	5 351 936	1 924 286	7 400 206	9 135 030

III.7. Les revenus de placements monétaires

Les revenus trimestriels des placements monétaires s'élèvent au cours du 3^{ème} trimestre 2012 à 1 083 349 dinars et se détaillent comme suit :

	Période 01/07/2012 30/09/2012	Période 01/01/2012 30/09/2012	Période 01/07/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011
Revenus des billets de trésorerie	139 370	227 863	151 084	210 514	360 782
Revenus des certificats de dépôt	604 457	618 155	0	0	0
Revenus des autres placements monétaires	249 487	1 015 646	414 870	1 328 020	1 655 221
Intérêts des comptes de dépôt	90 035	512 116	254 968	567 532	873 758
TOTAL	1 083 349	2 373 778	820 922	2 106 066	2 889 760

III.8. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le montant de ces honoraires au titre de la période trimestrielle close au 30 septembre 2012 s'est élevé à 430 814 dinars TTC.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 dinars l'an en TTC.

Durant le trimestre clos le 30 septembre 2012, les charges de gestion se sont élevées à 431 111 dinars et se détaillent comme suit :

	Période 01/07/2012 30/09/2012	Période 01/01/2012 30/09/2012	Période 01/07/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 30/09/2011	Période 01/01/2011 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	430 814	1 259 282	443 509	1 229 588	1 672 555
Honoraires du dépositaire	297	886	297	883	1 180
TOTAL	431 111	1 260 168	443 807	1 230 471	1 673 735

III.9. Résultat par action

Désignation	Période Du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période Du 01/01/2011 au 30/09/2011
Revenus des placements	7 725 714	9 506 272
Charges de gestion des placements	1 260 168	1 230 471
Revenu net des placements	6 465 546	8 275 801
Autres charges	256 383	260 607
Résultat d'exploitation	6 209 163	8 015 194
Régularisation du résultat d'exploitation	72 462	(322 300)
Sommes distribuables de la période	6 281 626	7 692 895
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(72 462)	322 300
Frais de négociation	0	(2 407)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(128 753)	(150 896)
Plus-Values réalisées sur cession de titres	302 828	(432 528)
Résultat net de la période	6 383 239	7 429 363
Nombre d'actions	2 695 830	2 463 815
Résultat par Action	2,368	3,015

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2012

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « AMEN PREMIERE SICAV » au 30 septembre 2012 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2012, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 282 250 030 Dinars Tunisiens et un bénéfice net de la période de 2 416 475 Dinars Tunisiens.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «AMEN PREMIERE SICAV » au 30 septembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par Amen Première SICAV des normes prudentielles prévues par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. De cette appréciation, il ressort que les liquidités et les quasi liquidités d'Amen Première SICAV totalisent 21,58% de l'actif total au 30 septembre 2012. Cette proportion est en supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, 30 Octobre 2012

**Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN

(Unité : en DT)

		Note	30/09/2012	30/09/2011	31/12/2011
ACTIF					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	188 851 535	189 328 710	191 695 208
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 017 186	14 686 513	13 797 768
b-	Obligations et valeurs assimilées		174 834 349	174 642 197	177 897 440
c-	Autres valeurs				
AC 2	Placements monétaires et disponibilités		93 332 105	84 981 244	84 841 497
a-	Placements monétaires	3.2	32 496 195	30 741 136	32 472 531
b-	Disponibilités	3.3	60 835 910	54 240 108	52 368 966
AC 2	Autres actifs		66 390	16 080¹	6 708
TOTAL ACTIF			282 250 030	274 326 034¹	276 543 413
PASSIF					
PA 1	Opérateurs créditeurs		449 743	423 855	287 807
a-	Opérateurs créditeurs		449 743	423 855	287 807
PA 2	Autres créditeurs divers		79 757	52 972¹	89 709
a-	Autres créditeurs divers		79 757	52 972 ¹	89 709
TOTAL PASSIF			529 500	476 827¹	377 516
CP 1	Capital	3.4	274 549 386	266 577 108	266 464 825
CP 2	Sommes distribuables	3.5	7 171 144	7 272 099	9 701 072
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-26	-1 040	-1 039
b-	Sommes distribuables de l'exercice		7 171 170	7 273 139	9 702 111
ACTIF NET			281 720 530	273 849 207	276 165 897
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			282 250 030	274 326 034¹	276 543 413

¹Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 3.8)

Etat de résultat

(Unité : en DT)

			Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos
			01/07/2012	01/01/2012	01/07/2011	01/01/2011	31/12/2011
			au	au	au	au	
Note			30/09/2012	30/09/2012	30/09/2011	30/09/2011	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	2 080 078	6 673 428	2 130 641	6 651 680	8 808 733
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	932 059	2 561 860	755 490	2 667 353	3 433 362
	Total des revenus des placements		3 012 137	9 235 288	2 886 131	9 319 033	12 242 095
CH 1	Charges de gestion des placements	3.6	-500 756	-1 714 258	-475 842	-1 667 437	-2 083 228
	Revenu net des placements		2 511 381	7 521 030	2 410 289	7 651 596	10 158 867
PR 3	Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2	Autres charges	3.7	-76 752	-239 181	-74 418	-234 839	-309 796
	Résultat d'exploitation		2 434 629	7 281 849	2 335 871	7 416 757	9 849 071
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		-218 544	-110 679	-93 831	-143 618	-146 960
	Sommes distribuables de la période		2 216 085	7 171 170	2 242 040	7 273 139	9 702 111
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		218 544	110 679	93 831	143 618	146 960
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		111 931	-112 928	147 107	-105 992	-12 465
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-125 063	-125 033	76	100	56 002
	Frais de négociation		-5 022	-5 149	0	-2 482	-2 931
	Résultat net de la période		2 416 475	7 038 739	2 483 054	7 308 383	9 889 677

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période du 01/01/2012 au 30/09/2012	Période du 01/07/2011 au 30/09/2011	Période du 01/01/2011 au 30/09/2011	Exercice clos 31/12/2011
AN 1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 416 475	7 038 739	2 483 054	7 308 383	9 889 677
a- Résultat d'exploitation	2 434 629	7 281 849	2 335 871	7 416 757	9 849 071
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	111 931	-112 928	147 107	-105 992	-12 465
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-125 063	-125 033	76	100	56 002
d- Frais de négociation	-5 022	-5 149	0	-2 482	-2 931
AN 2 Distributions de dividendes	0	-10 083 780	0	-10 398 345	-10 398 345
AN 3 Transactions sur le capital	-9 488 959	8 599 674	-5 599 841	13 775 973	13 511 369
a- Souscriptions	65 219 826	282 796 747	57 848 789	235 154 370	305 111 500
Capital	63 907 582	276 422 713	56 590 557	229 639 451	297 371 456
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-43 387	-181 457	-37 892	-169 443	-173 745
Régularisation des sommes distribuables	1 355 631	6 555 491	1 296 124	5 684 362	7 913 789
Droit d'entrée	0	0	0	0	
b- Rachats	-74 708 785	-274 197 073	-63 448 630	-221 378 397	-291 600 131
Capital	-73 183 621	-268 088 703	-62 102 150	-216 664 304	-284 657 729
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	49 012	175 119	43 455	175 274	179 731
Régularisation des sommes distribuables	-1 574 176	-6 283 489	-1 389 935	-4 889 367	-7 122 133
Droit de sortie	0	0	0	0	
Variation de l'actif net	-7 072 484	5 554 633	-3 116 787	10 686 011	13 002 701
AN 4 Actif net					
a- En début de période	288 793 014	276 165 897	276 965 994	263 163 196	263 163 196
b- En fin de période	281 720 530	281 720 530	273 849 207	273 849 207	276 165 897
AN 5 Nombre d'actions					
a- En début de période	2 818 044	2 643 351	2 700 631	2 517 209	2 517 209
b- En fin de période	2 726 025	2 726 025	2 645 946	2 645 946	2 643 351
Valeur liquidative	103,345	103,345	103,498	103,498	104,475
AN 6 -Taux de rendement	3,39%	3,27%	3,68%	3,49%	3,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2012

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-09-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2012 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	14 017 186
Obligations	(2)	83 138 334
Bons de trésor assimilable	(3)	91 696 015
Total		188 851 535

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2012	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	129 263	13 351 925	13 481 226	4,79%
FCP CAP GAR	400	400 000	535 960	0,19%
TOTAL	129 663	13 751 925	14 017 186	4,98%

(2)Obligations :

	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2012	En % de l'actif net
AB 2006	10 000	500 000	511 880	0,18%
AB 2008 TA	25 000	1 833 333	1 868 073	0,66%
AB 2008 TAA	40 000	2 933 344	2 988 928	1,06%
AB 2008 TB	15 000	1 200 000	1 224 492	0,43%
AB 2009 CA	18 000	1 440 000	1 440 187	0,51%
AB 2009 CB	13 000	1 040 000	1 040 104	0,37%
AB 2010	80 000	6 933 333	6 952 981	2,47%
AB 2011-1	20 000	1 800 000	1 801 200	0,64%
AB 2011-1VAR	20 000	1 800 000	1 800 944	0,64%
AB 2012B	60 000	6 000 000	6 009 552	2,13%
AB 2012BB	10 000	1 000 000	1 001 592	0,36%
AIL 2007	5 000	100 000	104 344	0,04%
AIL 2009-1	5 000	200 000	206 280	0,07%
AIL 2010-1	10 000	600 000	612 152	0,22%
AIL 2011-1	15 000	1 200 000	1 223 592	0,43%
AIL 2012-1 A	15 000	1 500 000	1 527 420	0,54%
ATB 2007/1	20 000	1 500 000	1 522 928	0,54%
ATB 2009 TA2	30 000	2 625 000	2 656 656	0,94%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	508 372	0,18%
ATL 2006-1	30 000	600 000	609 240	0,22%
ATL 2008/1	4 800	96 000	97 697	0,03%
ATL 2009	10 000	400 000	407 184	0,14%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 001 104	0,71%
ATL 2010-1	40 000	2 400 000	2 414 624	0,86%
ATL 2011-11	5 000	500 000	515 780	0,18%
ATL 2012-11	10 000	1 000 000	1 016 576	0,36%
ATLESING12-1	10 000	1 000 000	1 016 848	0,36%
ATTIJ 2010	20 000	1 714 286	1 752 766	0,62%
ATTILEAS2011	7 500	750 000	775 770	0,28%
ATTILES20111	5 000	500 000	517 180	0,18%
BATAM2001	20 000	2 000 000	0	0,00%
BH 2007	20 000	1 200 000	1 235 216	0,44%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 127 424	1,47%
BNA 2009	10 000	800 000	816 760	0,29%
BTE 2009	15 000	1 050 000	1 051 932	0,37%
BTE 2010 AP	7 000	560 000	560 678	0,20%
BTE 2011B	5 000	500 000	516 052	0,18%
BTK 2009 B	30 000	2 400 000	2 447 112	0,87%
BTK2012/1A	10 000	1 000 000	1 001 728	0,36%
CIL 2005/1	10 000	200 000	210 800	0,07%
CIL 2007/1	15 000	300 000	311 256	0,11%
CIL 2007/2	15 000	300 000	309 468	0,11%
CIL 2009/1	10 000	400 000	403 520	0,14%
CIL 2009/2	30 000	1 200 000	1 202 256	0,43%

CIL 2009/3	20 000	1 200 000	1 234 990	0,44%
CIL 2010/2	5 000	400 000	415 648	0,15%
CIL 2010/2/2	600	48 000	49 878	0,02%
CIL 2011/1	10 000	800 000	819 672	0,29%
CIL 2012/1A	10 000	1 000 000	1 024 328	0,36%
HL 2010/1 1	10 000	600 000	607 248	0,22%
HL 2012/1	20 000	2 000 000	2 009 168	0,71%
MP 05 T/A	6 000	120 000	121 709	0,04%
MX 2010 TE	10 000	1 000 000	1 018 704	0,36%
PANOBOIS2007	4 000	240 000	245 949	0,09%
SIHM 2008TA	8 000	480 000	481 280	0,17%
SIHM 2008TB	2 000	120 000	120 320	0,04%
STM 2007 TC	2 000	80 000	80 114	0,03%
STM 2007 TD	8 000	320 000	320 454	0,11%
STM 2007 TE	3 000	120 000	120 170	0,04%
TLG 07-1	5 000	100 000	103 964	0,04%
TLG 2007-1	10 000	200 000	207 928	0,07%
TLG 2007-2	15 000	300 000	310 524	0,11%
TLG 2008-1	10 000	200 000	202 648	0,07%
TLG 2008-2	5 000	200 000	208 780	0,07%
TLG 2008/3	4 700	188 000	194 625	0,07%
TLG 2009-1	10 000	400 000	412 136	0,15%
TLG 2011-1	10 000	800 000	811 392	0,29%
TLG 2011-2	10 000	1 000 000	1 043 960	0,37%
TLG 2011-3	5 000	500 000	515 728	0,18%
TLG 2012-1	10 000	1 000 000	1 016 848	0,36%
UIB 2009-1 C	60 000	5 100 000	5 149 680	1,83%
UIB 2011-1 B	15 000	1 425 000	1 432 080	0,51%
UIB 2011-1BB	5 000	475 000	477 360	0,17%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 031 592	0,37%
UNICTOR 2008	10 000	200 000	205 728	0,07%
UNIFAC 2010	10 000	800 000	823 080	0,29%
TOTAL		83 991 297	83 138 334	29,51%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Le portefeuille titres est majoré de 400 000 dinars représentant les emprunts obligataires. Cette majoration est expliquée par le fait que la tombée de l'échéance de l'ATL 2009-2 le 25/09/2012 n'a pas été comptabilisée. Cette situation a été régularisé le 10/10/2012, Ceci n'a pas d'impact sur la valeur liquidative.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2012	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 379	7 644 669	2,71%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680	10 479 456	3,72%
BTA09052022	5 000	5 010 000	5 119 644	1,82%
BTA090714825	7 300	8 066 500	8 177 380	2,90%
BTA110319	4 800	4 968 000	5 086 040	1,81%
BTA110319A	3 800	3 907 275	4 000 724	1,42%
BTA110319B	4 000	4 062 200	4 160 567	1,48%
BTA11072017	7 000	7 000 000	7 084 921	2,51%
BTA111013	200	197 920	207 412	0,07%
BTA140414	36 913	38 481 228	39 735 202	14,10%
TOTAL	85 813	89 213 182	91 696 015	32,54%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période Du 01/07/2011 au 30/09/2011
Revenus des obligations	853 251	812 134
Dividendes	0	0
Revenus des BTA	1 226 827	1 318 507
TOTAL	2 080 078	2 130 641

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2012 à 32 496 195 DT et s'analyse comme suit :

	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BIT061112	08/08/2012	UNIFACTORING	1 000 000	06/11/2012	10 753	989 247	995 664	0,35%
BIT090613	14/06/2012	TLG	3 000 000	09/06/2013	121 879	2 878 121	2 913 696	1,03%
BIT121112	14/08/2012	ASSAD	750 000	12/11/2012	7 700	742 300	746 382	0,26%
BIT141112	16/08/2012	TLG	2 000 000	14/11/2012	21 312	1 978 688	1 989 509	0,71%
CD181212	18/12/2010	BT	25 000 000	18/12/2012	0	25 000 000	25 850 944	9,18%
TOTAL			31 750 000		161 644	31 588 356	32 496 195	11,53%

Les placements monétaires sont minorés de 500 000 dinars du fait de la comptabilisation d'une acquisition de billet de trésorerie le 08/08/2012 de 1 500 000 dinars comptabilisée par erreur pour 1 000 000 dinars.

Ceci a généré une insuffisance des intérêts précomptés de 5 377 dinars ainsi que des intérêts courus non échus de 3 166 dinars. Cette situation a été régularisée le 30.10.2012. Il n'y a d'impact sur la valeur liquidative.

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/07/2012 au 30/09/2012	Période Du 01/07/2011 au 30/09/2011
Placement en compte courant à terme	328 928	398 733
Billets de trésorerie	85 470	52 462
Certificat de dépôt	350 661	275 295
Compte Rémunéré	167 000	29 000
TOTAL	932 059	755 490

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2012 à 60 835 910 DT et se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	35 000 000	35 837 484	12,72%
Avoirs en banque		24 998 426	8,87%
TOTAL	35 000 000	60 835 910	21,59%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT070614	AMEN BANK	07/06/2014	10 120 513	4,74%
PLACT141113	AMEN BANK	14/11/2013	10 268 861	3,82%
PLACT170213	AMEN BANK	17/02/2013	8 208 393	5,25%
PLACT3011012	AMEN BANK	30/11/2012	7 239 717	5,12%
TOTAL			35 837 484	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2011	266 464 825
Souscriptions	276 422 713
Rachats	-268 088 703
Commission de rachat	0
Frais de négociation	-5 149
VDE/emp.société	-2 000 000
VDE / titres OPCVM	265 261
+/- V réalisée emp.société	160
+/- V réal/oblig. Etat	-129 769
+/- V réal/ titres OPCVM	4 576
+/- V report/oblig.société	2 000 000
+/- V report/titres OPCVM	-378 190
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-181 457
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	175 119
Variation de la part Capital	8 084 561
Capital au 30/09/2012	274 549 386

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2012 au 30/09/2012 s'élève à 5 554 633 dinars

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2012 est de 2 726 025 contre 2 643 351 au 31/12/2011.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-11	2 154
Nombre d'actionnaires entrants	177
Nombre d'actionnaires sortants	-249
Nombre d'actionnaires au 30-09-12	2 082

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2012 s'élèvent à 7 171 144 DT contre 7 272 099 DT au 30/09/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période close le 30-09-2012	Période close le 30-09-11
Sommes distribuables exercices antérieurs	-26	-1 040
Résultat d'exploitation	7 281 849	7 416 757
Régularisation du résultat d'exploitation	-110 679	-143 618
Total :	7 171 144	7 272 099

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

3.8- Reclassement

Les produits sur comptes créditeurs en attente de règlement ont été reclassés au niveau de la rubrique AC4 et diminués de la rubrique PA2. Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de la période du 01/01/2011 au 30/09/2011.